

Une colo « apprenante » au château du Bosc-Féré

Un dispositif de « vacances apprenantes » est mis en place tout l'été au Thuit-de-l'Oison. Des thèmes différents sont proposés en juillet et en août.

Différents dispositifs ont été développés cet été pour proposer des « vacances apprenantes » aux enfants, qui n'ont pas pu bénéficier d'une année scolaire classique à cause du confinement. L'un d'entre eux est mis en place au Thuit-de-l'Oison. Le dispositif de « colonies de vacances apprenantes », c'est la nouveauté pour l'été 2020. Elles sont accessibles aux enfants de 3 à 17 ans, pour cinq jours minimum. L'objectif selon le gouvernement est « **d'offrir la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine** ». Du 4 juillet au 31 août, plus de 1 000 colonies sont réparties dans toute la France, notamment au château du Bosc-Féré.

Un dispositif mis en place tardivement ?

Les enfants sont arrivés au château du Bosc-Féré le 12 juillet. Une saison qui s'est faite un peu en retard à cause du Covid-19 et de l'incertitude qui régnait. « **Habituellement, le 3 juillet on ferme les inscriptions, là on commençait seulement à envoyer les convocations aux familles** », confie Thierry Varnière, responsable du pôle éducatif de la Ligue de l'enseignement de Normandie. « **Forcément c'est tardif** », ajoute-t-il.

Résultat : si la capacité d'accueil se remplit doucement, des places sont encore à pourvoir. En fonction des séjours, le château peut accueillir 40 à 60 enfants.

Les mesures d'hygiène doivent être également respectées, guidées par un protocole qui évolue en fonction de la situation. Deux points sont difficiles à appliquer selon les organisateurs : la gestion du linge et le temps de restauration où l'enfant ne doit rien toucher hormis ses couverts.

Sans oublier le traditionnel port de masque pour les adultes, les distanciations d'un mètre entre les lits... Pour résoudre le problème que peut poser la distanciation sociale en temps de vacances, la Ligue de l'enseignement raisonne en matière de « famille ». Par exemple, un groupe de 15 enfants encadrés par leurs animateurs correspond à une famille. Cette famille ne pouvant pas interagir avec une autre.

Le thème du mois de juillet, « cirque et théâtre », est l'occasion d'initier les jeunes à l'écriture d'une pièce, la fabrication de décors et à l'expression orale et corporelle. Pour les enfants, venant parfois d'établissements scolaires différents, il est difficile de savoir où s'est arrêté leur programme à l'annonce du confinement. C'est pourquoi Adrien Forestier, chef de projet colonies apprenantes à l'UCPA, a misé sur l'apprentissage de compétences utiles pour l'avenir de ces enfants, quel que soit leur projet futur.

En août, c'est tout l'univers du château du Bosc-féré avec l'aspect rural et la nature présente sur le site qui sera à l'honneur. « **Ça reste des colonies !** précise Thierry Varnière, **il faut que les enfants puissent profiter des vacances.** »

Camping, cabanes dans la forêt et cerf-volant sont aussi envisagés. Des acteurs locaux sont mobilisés comme la maison de l'eau ou le centre équestre de [La Londe](#).

Des enseignants pour encadrer ?

Au château, les colonies seront dirigées par des animateurs : un adulte pour 12 enfants, voire huit enfants s'il s'agit de jeunes de moins de 6 ans. « **On réfléchit à du surencadrement notamment pour le public jeune en décrochage scolaire** », précise Adrien Forestier.

Au niveau national, l'idée de faire intervenir des enseignants s'était également posée. Mais « **dans les faits, pour un séjour qui coûte 500 €, c'est difficile de positionner un enseignant** », précise Adrien Forestier. Toutefois, des animateurs professionnels de classe de découvertes apporteront « **un plus didactique** ». Par exemple, un animateur nature spécialisé dans le domaine aquatique sera présent.



Des enfants sont en colonies dans ce château du XIXe siècle du Thuit-de-l'Oison.